

Bon No: 001128266		1ere Gachée: 10:35 (1) Quantité: 6.00 m3		Date: 29/06/2026 reap260626150108 référence commande(2): 03 26 21 89 73		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411359 chantier: 135909		MASTROIANNI 2.0 SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE		15 IMPASSE DES LILAS 51000 Châlons rue de la mairie 51460 Saint-Etienne-au-Temple		Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99 SOUFFLET	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton NJB253A260P		désignation(6)(8) BPS		certification XC2		Classe Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax Dm20		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0	
dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30		appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260			
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE PUMI 2H M3 PUMI ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1